



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-19701>

Département(s) de publication : **10**

Annonce n° **25-19701**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Saint-André-les-Vergers

Correspondant : Catherine LEDOUBLE

Adresse : 38, avenue du Maréchal Leclerc, 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=34829>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Tir d'un spectacle pyrotechnique comportant des artifices du groupe C4 pour la fête nationale de Saint-André-Les-Vergers du dimanche 13 juillet 2025 Le feu d'artifice sera tiré le dimanche 13 juillet 2025, à l'occasion de la Fête Nationale, au Complexe sportif Jean Bianchi, 15 avenue Maréchal Leclerc 10120 Saint-André-les-Vergers. Le spectacle sera tiré à 23 heures précises et devra être d'une durée minimum en continu de 20 minutes. Le prestataire peut toutefois s'engager sur une durée supérieure. Pour ce faire, il devra compléter l'article 5-1-3 de l'AE-CCP. Les caractéristiques techniques de la prestation attendue sont décrites à l'article 5 de l'AE-CCP. Le présent contrat est un marché ordinaire traité à prix global et forfaitaire. L'enveloppe maximale dédiée au tir du spectacle pyrotechnique est fixée à 13 000 euros TTC. Le présent contrat court de la date d'accusé réception par le titulaire de son courrier de notification, jusqu'à la réalisation des opérations de repliement des installations.-.

Lieu d'exécution et de livraison :15, avenue du Maréchal Leclerc, 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation concerne le tir d'un spectacle pyrotechnique avec musique, comportant des artifices du groupe C4. La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Conformément aux dispositions de l'article L2113-10, la présente consultation n'est pas allotie car elle ne permet pas l'identification de prestations distinctes. En application de l'article R2151-8 2° du Code de la commande publique, les variantes ne sont pas autorisées. A défaut, la variante du candidat ou du groupement de candidat sera déclarée irrecevable et rejetée sans être analysée. Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle dans le cadre de la présente consultation.

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Pour l'exécution du présent contrat il sera fait application du prix forfaitaire du titulaire (proposé à l'article 8.3 de l'AE-CCP). Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article ci-dessus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Conformément à l'article R. 2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points. Le retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros par retard constaté.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Candidat unique ou groupement de candidats. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 1° du Code de la commande publique. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. ;5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. ;1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : Copie du ou des certificat(s) de qualification C4-T2 du ou des tireur(s) présent(s) sur le site (mentionné à l'article 4-2°-b) et 6 du décret 2010-580 du 31 mai 2010)
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés : Copie de l'agrément délivré par le préfet de département (mentionné à l'article 4-2°-a) du décret 2010-580 du 31 mai 2010)

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 65%
- Prix des prestations : 30%
- Durée du Spectacle : 5%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 11/03/2025 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : M2025-05

Renseignements complémentaires : Le pouvoir adjudicateur met à disposition des candidats le dossier de consultation par voie électronique, gratuitement et en totalité, par téléchargement sur le profil d'acheteur de la Ville, à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr> La visite du site de tir (Complexe sportif Jean Bianchi, 15 avenue Maréchal Leclerc 10120 Saint-André-les-Vergers) est RECOMMANDÉE et pourra se faire sur rendez-vous. A cet effet, les soumissionnaires intéressés pourront prendre l'attache de Madame Elodie SONGY aux coordonnées indiquées à l'article 2-4 du règlement de la consultation. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.xmarches.fr>. En application de l'article R2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché, objet de la présente consultation, sur la base des offres initiales sans négociation. Les sous-critères du critère valeur technique sont les suivants: -L'originalité, la pertinence et la qualité esthétique de la mise en scène et de la bande son proposées pour le spectacle pyrotechnique, y compris l'originalité et l'enchaînement des séquences et la cohérence au regard du thème, sous-critère noté sur 40 points ; - La qualité et la pertinence des moyens et mesures mis en œuvre pour assurer la sécurité de l'évènement, sous-critère noté sur 40 points appréciés au regard notamment du plan de tir proposé, aux mesures prises pour la préservation du public et de l'environnement et l'appréciation des distances de sécurités, y compris les mesures et moyens dédiés aux opérations de transports de projectiles, à l'installation, au repliement, au contrôle d'inactivité des pièces d'artifices après le tir, et au nettoyage du champ de tir. - La qualité des produits proposés pour l'évènement y compris les mesures associées pour diminuer l'impact environnemental de la prestation, sous-critère noté sur 10 points. - La qualité, la pertinence, l'expérience, l'expertise et la pédagogie de l'équipe affecté au marché public, sous-critère noté sur 10 points.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Mairie de Saint André les Vergers

Contact : Service Affaires Juridiques Commande Publique

Adresse : 38 avenue Maréchal Leclerc, 10120 Saint André les Vergers

Coordonnées :

Courriel : maire@ville-saint-andre-les-vergers.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Mairie de Saint André les Vergers

Contact : Service Affaires Juridiques Commande Publique

Adresse : 38 avenue Maréchal Leclerc, 10120 Saint André les Vergers

Coordonnées :

Courriel : maire@ville-saint-andre-les-vergers.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Mairie de Saint André les Vergers

Contact : Service Affaires Juridiques Commande Publique

Adresse : 38 avenue Maréchal Leclerc, 10120 Saint André les Vergers

Coordonnées :

Courriel : maire@ville-saint-andre-les-vergers.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées : Mairie de Saint André les Vergers

Contact : Service Affaires Juridiques Commande Publique

Adresse :38 avenue Maréchal Leclerc, 10120 Saint André les Vergers

Coordonnées :

Courriel : maire@ville-saint-andre-les-vergers.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Mairie de Saint André les Vergers

Contact : Service Affaires Juridiques Commande Publique

Adresse :38 avenue Maréchal Leclerc, 10120 Saint André les Vergers

Coordonnées :

Courriel : maire@ville-saint-andre-les-vergers.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/02/2025